

Saint-Bruno, le 19 octobre 2009

Madame Renée Poliquin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Questions de la Commission concernant le projet d'aménagement du parc éolien
Des Moulins à Thetford Mines, Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills**

Madame,

Pour répondre à cette question :

Dans une réponse à une question par la firme Yves R. Hamel et Associés inc, il est mentionné que les risques de perturbation des systèmes d'Internet à haute vitesse sont très faibles (DQ1.1). Cependant, advenant que la connexion Internet soit de mauvaise qualité ou inexistante pour un ou plusieurs résidents à la suite de la mise en service du parc éolien, quelles mesures de remplacement pourrait être mises en place? Est-ce que les technologies de remplacement sont disponibles actuellement dans le secteur visé par les éoliennes?

Réponse : À l'heure actuelle il n'y a pas de technologie de remplacement offrant Internet haute vitesse par câble ou par lien téléphonique dans la Municipalité de Kinnear's Mills. Le promoteur s'engagera à évaluer, avec la compagnie Gabsky, la possibilité d'utiliser un espace en hauteur sur des mâts d'éolienne pour l'installation d'antennes supplémentaires, advenant la démonstration que la connexion Internet haute vitesse soit de mauvaise qualité ou inexistante à la suite de la mise en service du parc éolien. Toutefois, tel que mentionné lors d'une réponse précédente, si Gabsky y est disposé, le promoteur aimerait initier une collaboration afin de vérifier si des éoliennes pourraient obstruer le parcours en ligne de vue entre les stations actuelles ou futures.

...2

Deuxième question :

Mise à part la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, est-ce que d'autres municipalités vous ont signalé un refus d'implanter des éoliennes sur leur territoire? Si oui, lesquelles? Indiquez les causes de ce refus si possible.

Réponse : Il est très important de dire que la municipalité de St Joseph de Coleraine n'a pas refusé les éoliennes mais bien accepté les éoliennes en participant à l'élaboration des normes d'implantation au même titre que les 3 autres municipalités en ayant adopté un règlement régissant son implantation sur son territoire. Dans le cas de Coleraine malheureusement le projet Des Collines, donc un autre projet que Des Moulins, n'a pas été retenu par Hydro Québec. S'il l'avait été le projet Des Collines aurait impliqué Coleraine et Thetford Mines. D'ailleurs le projet Des Collines a aussi fait l'objet des mêmes consultations que le projet Des Moulins dans la population en général.

Au tout début St Adrien d'Irlande (conseil municipal) avait été rencontré sur une base exploratoire et le maire de l'époque s'étant montré négatif à l'idée d'avoir des éoliennes sur son territoire a fait en sorte que 3Ci n'a pas poussé plus loin et a arrêté les discussions sans qu'il y ait d'approche avec les propriétaires ou la population puisque l'appui du conseil ne semblait pas possible.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Sébastien G. Dumont
3Ci Énergie éolienne inc.
1400 rue Marie-Victorin, bureau 210
Saint-Bruno (Québec) J3V 6B9